



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute Garonne
Police Municipale de Saint-Lys



**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIER UN DEBIT TEMPORAIRE**

Monsieur le Maire de Saint-Lys,

Je soussigné(e), _____
Ai l'honneur de solliciter votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire à Saint-Lys lors

Le _____ de ____ heures à ____ heures à _____

Demande établie le : _____

Signature :

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année :

Maximum 10 pour associations sportives, 2 pour manifestations agricoles, 4 pour manifestations touristiques. Articles L.3335-4 du code de la santé publique.

Le Maire de la commune de Saint-Lys

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics pris en application de l'article L.3335-1 du code de la santé publique,

Vu l'article L.2212-1, L.2212-2 et L.2542-2 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.3334-2 du code de la santé publique,

ARRETE

Article 1 : _____ est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de

boisson de ____ catégorie à Saint-Lys, le _____ de _____ heures à _____ heures à

À Saint-Lys, le _____

**Le Maire
Serge DEUILHÉ**